

## Séance du 15 septembre 2023

### Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal				Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-09-01	15 septembre 2023	Modification des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-02	15 septembre 2023	Délibération portant sur la convention pour la pose de piézomètres	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-03	15 septembre 2023	Délibération autorisant la signature de baux	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-04	15 septembre 2023	Délibération portant sur la signature d'annexes à la convention avec Manche Numérique	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-05	15 septembre 2023	Création de postes	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-06	15 septembre 2023	Délibération relative à un vol au Camping du Sud	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-07	15 septembre 2023	Délibération relative à la fixation de tarifs pour les hébergements municipaux	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée
2023-09-08	15 septembre 2023	Délibération relative à un dégrèvement sur une facture d'assainissement	22 SEP. 2023	14	14	14	14	14	0	0	0	Approuvée



Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal			Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
				Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour				
2023-09-09	15 septembre 2023	Délibération relative au renouvellement de la convention avec la Cale de la Bréquette	22 SEP. 2023	14	14	12	2	0	Approuvée	
2023-09-10	15 septembre 2023	Délibération relative à l'acceptation de dons par la commune	22 SEP. 2023	14	14	14	0	0	Approuvée	
2023-09-11	15 septembre 2023	Délibération relative à la vente de métaux par la commune	22 SEP. 2023	14	14	14	0	0	Approuvée	
2023-09-12	15 septembre 2023	Délibération relative à la fourniture d'électricité 2022	22 SEP. 2023	14	14	14	0	0	Approuvée	

Le Maire  
Jean-René BINET



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-01 – Modification des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024 ont été fixés comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif
A	< 1 150 €	1 €
B	De 1 151 € à 1 300 €	3.80 €
C	> 1301 €	4.90 €

Or, dorénavant, l'ASP (Agence de Services et de Paiement) en charge du dispositif « Cantine à 1 € » n'accepte plus que le quotient familial des bénéficiaires du dispositif soit supérieur à 1 000 €. Il convient donc de délibérer à nouveau afin de modifier le quotient familial relatif à la tranche A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif
A	< 999 €	1 €
B	De 1 000 € à 1 300 €	3.80 €
C	> 1301 €	4.90 €

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire **22 SEP. 2023**  
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le **22 SEP. 2023**  
Et publication sur le site internet le **22 SEP. 2023**



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-02 – Délibération portant sur la convention pour la pose de piézomètres

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux piézomètres ont été installés au mois de juin dernier. Il convient donc dorénavant de signer une convention avec Coutances Mer et Bocage pour la mise à disposition gratuite de deux emprises de 9m<sup>2</sup> chacune sises :

- Rue des écoles, dans la cour de la salle polyvalente ;
- Avenue de l'Aumesle, sur le terrain du petit pylône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Coutances Mer et Bocage pour la mise à disposition gratuite des deux emprises concernées.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

22 SEP. 2023

22 SEP. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-03 – Délibération autorisant la signature de baux

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature des baux de location des hébergements communaux, à savoir : les trois logements au-dessus des nouveaux commerces, l'ancien presbytère ainsi que les logements 7 et 8 sis au-dessus du restaurant « Ô Vent du Sud ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux de location des logements sis au-dessus des nouveaux commerces, de l'ancien presbytère ainsi que des logements 7 et 8 sis au-dessus du restaurant O Vent du Sud.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le

22 SEP. 2023



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-04 – Adhésion et souscription de services annexes de Manche Numérique

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

La Commune de Hauteville-sur-Mer adhère, depuis la délibération prise en 2020 à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique. Cette adhésion permet de bénéficier notamment de :

- Accès à la Centrale d'Achats de Manche Numérique
- Un nom de domaine en .fr
- L'assistance pour les services de messagerie en mode SAAS
- Le service d'hébergement data
- Des réunions d'information-sensibilisation et de formations dans le cadre des évolutions réglementaires et techniques dans les collectivités
- Accès à la base de données SIG pour le cadastre.

A ce titre, une convention-cadre a été signée pour définir les modalités et conditions d'accès aux services de la commune ainsi que les engagements de chaque partie.

En complément de cette adhésion, il est possible pour l'adhérent de bénéficier de services supplémentaires. Ces services supplémentaires sont souscrits par l'adhérent par le biais de signature d'annexes à la convention-cadre précitée. Les tarifs applicables à ces services prévus en annexe sont disponibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Afin de permettre à la commune de bénéficier de l'ensemble des services nécessaires, il est proposé de souscrire aux services supplémentaires suivants (chacun faisant l'objet d'un devis en fonction du besoin) :

- Assistance sur les logiciels de gestion, dématérialisation, parapheur électronique
- Formations et interventions sur les logiciels de gestion, dématérialisation, parapheur électronique
- Fourniture de certificats électroniques pour ACTES, parapheurs.

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants
- Le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2511-1 et suivants
- La délibération en date du 30 octobre 2020
- L'exposé des motifs ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les annexes de la convention-cadre ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer, exécuter et régler la convention-cadre, ses annexes et tous les documents afférents.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-05 – Création de postes

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création de postes ;

- Un poste d'adjoint technique à temps complet à pourvoir dans les plus brefs délais pour une durée de 6 mois afin de renforcer le service des espaces verts ;
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 21 août 2023 pour une durée de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet ou non-complet (17h30/35h00) pour une durée de 6 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 21 août 2023 pour une durée de 3 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023



**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 15 septembre 2023**

**Date de la convocation :** 08/09/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-06 – Délibérative relative à un vol au Camping du Sud

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).

**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un vol a eu lieu au camping du Sud dans la nuit du 15 au 16 août pour la somme de 549.28 € en numéraire. Ainsi, il convient de prendre une délibération avalisant la prise en charge du déficit par la commune de Hauteville-sur-Mer sur le budget annexe campings et gîtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'avaliser la prise en charge du déficit de 549.28 € par la commune de Hauteville-sur-Mer sur le budget annexe des campings et gîtes.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

  
  
Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-07 – Délibération relative à la fixation de tarifs pour les hébergements municipaux

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du vol au Camping du Sud, il a été constaté que des dépôts de garantie sont demandés aux vacanciers sans que leurs tarifs aient été validés par le conseil municipal. Il convient donc de délibérer afin de créer valablement les tarifs des dépôts de garantie pour les badges et cartes d'accès ainsi que pour les gîtes et mobil-homes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De fixer le montant des dépôts de garantie pour les badges et cartes d'accès à 20 € ;
- De fixer le montant des dépôts de garantie pour les gîtes et mobil-homes à 200 €.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-08 – Délibération relative à un dégrèvement sur une facture d'assainissement

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'habitant du 9 Rue de Jersey demandant un dégrèvement d'une facture d'assainissement en raison d'une surconsommation d'eau de l'ordre de 88m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De procéder à un dégrèvement sur la facture d'assainissement à hauteur de 88 m<sup>3</sup>.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-09 – Délibération relative au renouvellement de la convention avec La Cale de la Bréquette

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande du restaurant « La Cale de la Bréquette » pour le renouvellement de la convention d'installation du restaurant pour les trois prochaines années. Monsieur Bracqbien demande également l'autorisation de laisser le container sur place pendant la période hivernale après avoir été mis en sécurité. Il se prévaut à cet égard d'un courrier de son avocat, Maître SAINT-LEGER, certifiant que rien n'impose juridiquement le retrait du container après la fin de la période d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux voix contre (MM. Franck VIGOT et Jean-Philippe PONTIS) décide :

- De renouveler la convention avec le restaurant La Cale de la Bréquette pour 3 ans ;
- De permettre le maintien du container sur place en-dehors de la période d'exploitation.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-10 – Délibération relative à l'acceptation de dons par la commune

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).

**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir valablement accepter les dons faits à la commune, il convient de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser la commune à accepter les dons en chèque et en numéraire.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-11 – Délibération relative à la vente de métaux par la commune

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).

**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des métaux ont été vendus par la commune à une entreprise spécialisée en 2022. Afin de pouvoir encaisser le chèque, la trésorerie demande une délibération du Conseil Municipal autorisant la vente de métaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser la vente de métaux par la commune.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 septembre 2023

**Date de la convocation :** 08/09/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-09-12 – Délibération relative à la fourniture d'électricité 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, à 18h00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Olivier BELLENGER, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT, M. Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Jean-René BINET), MM. Philippe BOUBET (pouvoir à Dominique IMBERT), Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Frédérique DOUCHIN) et Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Franck VIGOT).**Secrétaire de séance :** M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour la saison 2022, le bistrot La Moussette a bénéficié de l'électricité du marché pour ses soirées concerts et l'éclairage de sa terrasse selon le même tarif que celui appliqué aux commerçants du marché. Ainsi, il convient de délibérer afin d'autoriser cette mise à disposition et permettre l'encaissement du chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord pour la mise à disposition de l'électricité du marché pour la saison 2022 moyennant la redevance « électricité » du marché, soit 5 € par jour de branchement/

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 22 SEP. 2023

Et publication sur le site internet le 22 SEP. 2023